

Qualiarbre® NEWSLETTER



DATES À RETENIR

- 10, 11 et 12/09/2024 : Salon du végétal au parc des expositions d'Angers (Nouveauté : pôle arbres)
- 17 au 19/09/2024 : Salonvert à Saint Chéron
- 26 et 27/06/2025 : Colloque Qualiarbre à Niort - L'arbre au cœur des enjeux climatiques

Qualiarbre : le réseau des arboristes élagueurs certifiés

Après un rapide coup d'œil à l'actualité du réseau, ce mois-ci, notre newsletter fait un rappel sur l'affichage obligatoire en entreprise. En deuxième partie retrouvez un focus sur les champignons arboricoles. Et pour finir, notre rubrique sur la biodiversité s'intéresse cette fois au rouge-gorge



Social : l'affichage obligatoire en entreprise

Voici la liste des éléments à afficher obligatoirement en entreprise.

Qualiarbre®

ZOOM SUR...



Les champignons lignivores

Qu'est-ce que c'est ?
Sont-ils dangereux ?
Comment les reconnaître ?
Que faire ?

Votre arboriste et vous

Notre réseau s'active pour informer le grand public sur la vie des arbres, le respect du végétal et les bonnes pratiques d'élagage.

Les objectifs sont clairs : éviter les tailles drastiques, prendre soin du patrimoine arboré existant et apporter le soin nécessaire aux arbres pour qu'ils vivent le plus longtemps possible en bonne santé.

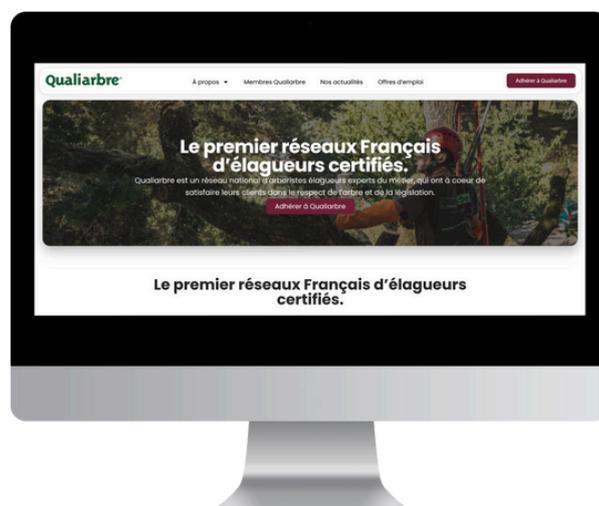
Nous travaillons donc sur une série de flyer intitulée "Votre arboriste et vous".

Chaque adhérent Qualiarbre recevra des exemplaires à distribuer à leurs clients pour accompagner leur discours suivant le cas rencontré.



Site internet

Notre site internet rencontre quelques difficultés depuis plusieurs semaines. Il est en cours de refonte et sera tout beau, tout neuf pour la rentrée !



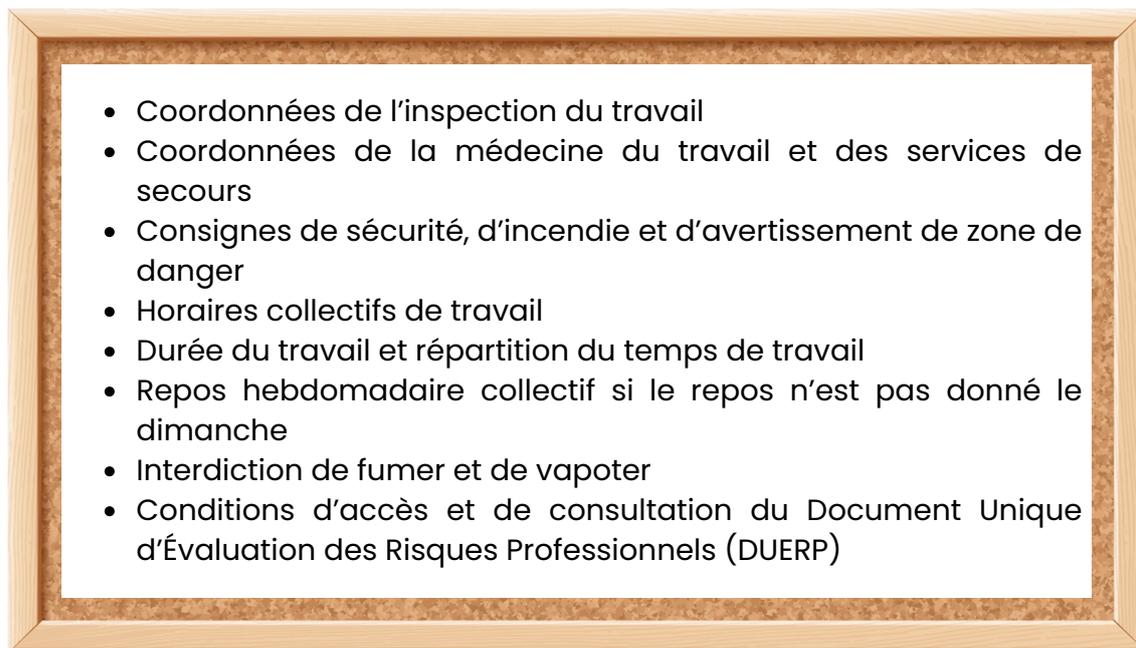
L'affichage obligatoire

Pour toutes les entreprises, à partir d'un salarié

Certaines informations doivent obligatoirement être mises à la disposition des salariés par voie d'affichage. Dans ce cas, le panneau d'affichage doit être installé dans les locaux de l'entreprise, dans un endroit facilement accessible aux salariés.

D'autres éléments peuvent être portés à la connaissance des salariés par tout autre moyen, comme sur le site intranet de l'entreprise, ou encore par email.

Quelles informations obligatoires sur le panneau d'affichage ?



Les autres informations obligatoires à communiquer aux salariés par tout autre moyen :

- Convention ou accords collectifs applicables
- Réglementation relative à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes
- Réglementation sur la lutte contre le harcèlement moral et sexuel
- Réglementation sur la lutte contre les discriminations
- Période de prise de congés payés et ordre des départs
- Coordonnées des organisations syndicales et panneaux pour leur communication

Pour les entreprises de 11 à 49 salariés

À partir de 11 salariés, l'entreprise est également soumise aux obligations d'affichage suivantes :

- la procédure d'organisation des élections des membres de la délégation du personnel qui doit avoir lieu tous les 4 ans ;
- la liste nominative des membres du Comité Social et Economique (CSE), ainsi que leur emplacement habituel de travail et leur participation à une ou plusieurs commissions.

Concernant les informations relatives à l'élection des délégués du personnel, l'employeur n'est pas tenu de le faire par voie d'affichage. Il peut décider de porter ces informations à la connaissance des salariés par tout autre moyen.

Outre l'affichage obligatoire qui s'impose aux entreprises jusqu'à 10 puis jusqu'à 49 salariés, les entreprises de plus de 50 salariés doivent également porter à la connaissance des salariés par voie d'affichage :

- le règlement intérieur, ainsi que les règles en matière d'hygiène, de sécurité et de sanctions ;
- l'information sur l'existence d'un accord de participation et son contenu.

Les entreprises de plus de 50 salariés doivent également informer les salariés, par tout moyen, du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : la décision de validation ou d'homologation par l'administration, ainsi que les voies de recours.

Zoom sur...

Les champignons arboricoles

Comment différencier une espèce pathogène d'une espèce saprophyte ?

Généralement un champignon peut être à la fois pathogène* et saprophyte*, l'exemple type que nous connaissons tous est l'armillaire famille nombreuse entre mellea, ostoya, bulbosa...

Ce petit champignon est redoutable lorsqu'il atteint le système racinaire des arbres.

Il saura s'occuper de la souche et de sa décomposition une fois l'arbre abattu.

- Pathogène qui engendre une maladie
- Saprophyte, champignon non parasite qui se nourrit exclusivement de matière organique.

Pathogène pur :

- *Fistulina hepatica* (langue de bœuf), champignon de faiblesse ou de blessure. Peu devenir saprophyte
- *Fomes fomentarius*
- *Ungulina marginata*, s'attaque surtout aux résineux
- *Phellinus punctatus* redoutable pathogène du platane
- *Ceratocystis platani*, le fameux chancre coloré du platane

Ces champignons ont la fâcheuse particularité de fortement endommager les arbres vivants et d'engendrer des pourritures actives (blanches ou rouges), rendant ainsi les arbres dangereux.

Pour la plupart il n'existe aucun traitement d'éradication !

Saprophyte pur :

- *Daedaleopsis tricolor* que l'on trouve souvent sur les prunus, les merisiers en particulier
- *Daldinia concentrica*, petit champignon que l'on trouve sur les bois morts (souches...)
- *Chlorociboria aeruginacens*, curieux champignon bleu-vert sur bois morts tombés au sol



Chancre coloré source Ministère de l'agriculture



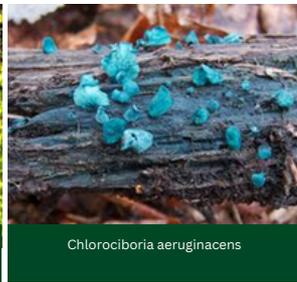
Phellinus punctatus photo Arb'orea paysages



Daedaleopsis tricolor



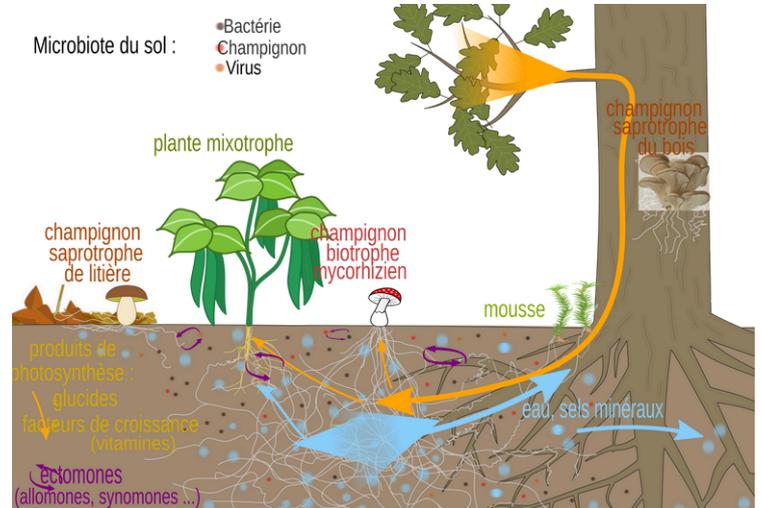
Daldinia concentrica



Chlorociboria aeruginascens

Espèce lignicoles, lignivores

Les champignons lignicoles
L'Observatoire de la Biodiversité des Forêts ouvre une quête multi-champignons lignicoles : l'Amadouvier, la Langue de Bœuf, le Polypore du bouleau, le Polypore marginé, et le Polypore soufré ! Une espèce lignicole est une espèce qui se nourrit de bois, ainsi vous les trouverez sur les troncs, branches, ou souches d'arbres.



Un champignon lignivore, appelé champignon, saproxylique ou lignolytique (lignivore signifiant littéralement « qui se nourrit du bois », le mode d'alimentation des champignons étant l'absorbotrophie*) est un champignon qui se nourrit de bois, en causant sa décomposition.

Agents de dégradation du bois, ces champignons sont responsables de la pourriture du bois avec changements de couleur, caries et désagrégation des tissus végétaux. Ces champignons qui se développent dans les arbres sur pied et sur le bois mis en œuvre, jouent un rôle écologique essentiel en retournant la matière organique au sol mais aussi des impacts économiques.

*absorbotrophie : champignons dotés d'une paroi cellulaire, ce qui empêche la phagocytose et impose de se nourrir par absorbotrophie. Mode d'alimentation où l'organisme absorbotrophe se nourrit en absorbant les nutriments à travers la paroi extérieure de son corps.

Piqûre de rappel

Marque de garantie

C'était il y a 3 ans... Qualiarbre devenait officiellement une marque de garantie reconnue auprès de l'INPI.

Pour le réseau Qualiarbre c'est une consécration, du travail réalisé, de la rigueur avec laquelle nous développons le réseau et de la qualité de notre charte professionnelle qui accompagne notre grille d'audit.

Les entreprises du réseau sont engagées à respecter des process, des savoir-faire et des savoir-être, pour leurs clients, et pour le bien-être du végétal.



L'OFB préconise de ne pas tailler les haies ni de couper les arbres entre le 16 mars et le 15 août. Apprenons en plus sur les espèces qui vivent dans nos jardins.

Le rouge-gorge



Comment le reconnaître ?

Bec fin, droit et pointu, tête haute et corps dressé lorsqu'il sautille. Plumage identique chez l'adulte en été et en hiver et chez les deux sexes. Le dessus est brun olive uni, le croupion brun-gris contrastant légèrement avec le brun chaud de la queue. Le front, le tour de l'œil, les joues et la poitrine sont orangés et séparés du brun olive par un liseré gris bleuté. Le dessous est blanchâtre. Le bec et les pattes sont bruns.

- Longueur : 13-14 cm
- Poids : 16 grammes
- Longévité : 11 ans

Alimentation

Le rouge-gorge familier est insectivore, son régime alimentaire étant principalement composé d'invertébrés : insectes et leurs larves (coléoptères, chenilles, pucerons, perce-oreilles, fourmis, diptères...), des araignées, mille-pattes, cloportes, des vers de terre, de petits mollusques...

Source : LPO

Biologie, reproduction

Le nid volumineux, fait de feuilles mortes, brins d'herbes, mousses, lichens, et dont la coupe est tapissée de matériaux plus fins (radicelles, crins, laine, plumes...), est construit par la femelle en avril. L'installation se fait généralement au ras du sol, dans une excavation, au flanc d'un talus, dans une souche, sous une touffe d'herbe ou sous une pierre, dans un amas de branches mortes, dans un lierre... Certains nids sont établis dans des endroits originaux : trous de murs, terriers de lapin, pots jetés dans les broussailles.

Deux couvées par an, parfois trois, de 5 à 6 œufs blancs tachetés de brun-roux, sont incubées par la femelle seule durant 12-15 jours.

Jeunes : Les oisillons, nidicoles, ne pèsent que 2g à l'éclosion. Ils pèseront 15g à leur sortie du nid (au bout de deux semaines environ). Ils sont ensuite encore alimentés par le couple (le mâle seul si la seconde ponte a débuté) pendant deux à trois semaines.

Habitat

Le rouge-gorge familier a besoin, pour nicher, de végétation basse et touffue, fraîche et ombragée, dont le sol est nu ou recouvert de feuilles mortes. Il se rencontre donc dans les bois de feuillus, de conifères ou mixtes, les taillis et bosquets, les haies denses, les bords de cours d'eau boisés... Les parcs et les grands jardins l'abritent aussi si leur végétation est suffisamment épaisse.



Photographie : Yerpo / Commons Wikimedia

Durée totale de la nidification

Environ 45 jours

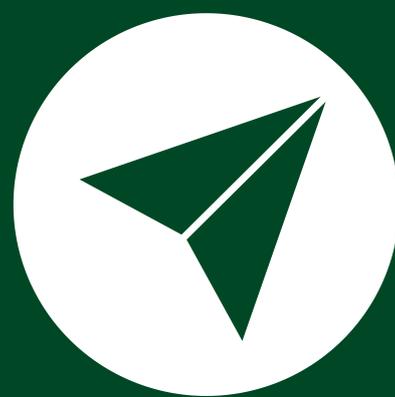
**VOUS AVEZ AIMÉ CE CONTENU ?
N'HÉSITEZ PAS À...**



RÉAGIR

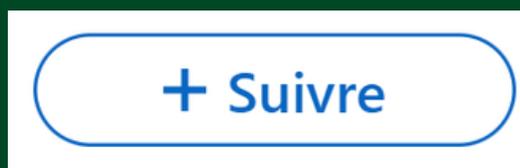


COMMENTER



PARTAGER

... ET À NOUS SUIVRE ICI



Qualiarbre[®]